Image not found or type unknown

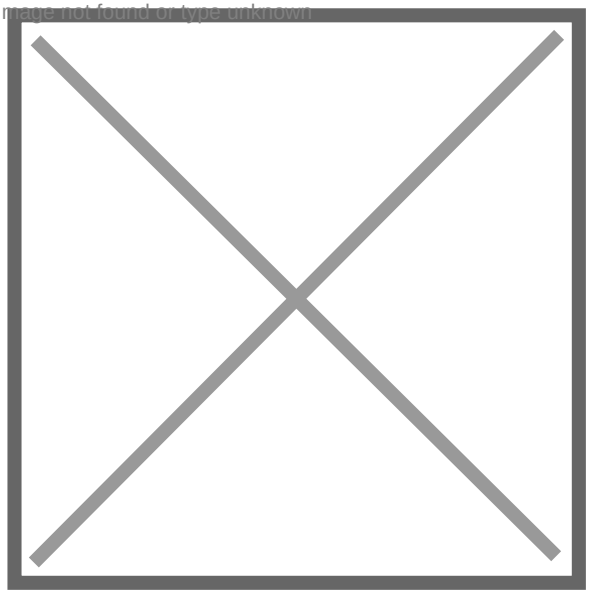

droit au paiement de mes 35h

Par **emilie26**, le **16/05/2008** à **15:53**

Bonjour, j'ai été embauchée en février 2006 en CDI, temps plein 35h sur Lyon, août 2007 je déménage sur Montélimar pour suivre mon compagnon, je maintien mon poste sur lyon et fais 3h de train par jour pour me rendre sur mes lieux de travail (je suis etalagiste en bijoux fantaisie et je m'ocuppais de 7 magasins). Janvier 2008 entretien annuel avec ma responsable et sa supérieur, cela ce passe plutôt mal elles jugent deux ans de travail sur les 2 derniers mois et on me menace d'avertissement. Février 2008 nouvel entretien avec les mêmes personnes, je suis mal physiquement (perte de poids, fatigue)je demande que l'on trouve une solution, on me dit "pas de négociation de licenciement chez nous, soit tu démissionnes, soit on te licencie pour faute grave" ma regionale me dit qu'un poste se libère sur montelimar en mars et appelle la responasble sud en direct, on me confirme la libération de poste mais c'est un 9h par semaine avec possibilités d'évolution au vu des nouvelles ouvertures de magasins. Je demande quelques jours de réflexion. Le 11 février j'appelle ma responsable et lui donne mon accord pour la mutation. On me demande alors de faire une lettre dans laquelle j'indique que j'accepte la mutation et de réduire mes heures. Je l'envoie. A l'heure actuelle je gagne 300€ par mois je suis allée aux ASSEDIC voir si j'avais droit a un complémént, expliqué le cas et on m'a répondu que ce n'etait pas à moi d'envoyer un courrier maiq que mon entreprise aurait du m'envoyer un avenant (que j'ai reçu en mai ! et daté de février!) une attestation assedic et un certificat de travail (je n'ai rien reçu). Je suis allée a la DDTE ou l'on m'a dit que je pouvais exigé le paiment de mes 35h cependant ayant indiqué dans cette "maudite" lettre que j'acceptai la réduction d'horaires et ce que cela pourrait fonctionné ? J'ajouteque je n'ai jamais vu la médecine du travail (ni à l'embauche !) De plus en février l'un de mes clients me propose un CDD 30h, j'accepte, et mon entreprise me dit non tu ne peux pas pour raison de confidentialité et concurrence (or je n'ai pas de clause de non concurrence, la clause de confidentialité est relativement évasive et une fille qui a ete embauché chez nous a ete débauché chez l'un de nos clients !) Quand a l'augmentation des heures j'ai reçu un mail m'informant que "n'étant pas rentable sur mes points de vente on ne pourrait pas augmenté mes heures". Sur ma fiche de paye apparaissent des tickets restaurant

que je ne reçois plus ! que faire ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés